

## PLAN "MA SANTÉ 2022"

ACCELERATION DES REGROUPEMENTS ET RÉDUCTION DE L'ACCÈS AUX SOINS,  
UNE RÉFORME CONTRE L'HÔPITAL ET LES PATIENT.E.S

Dans un contexte d'engorgement des urgences, de manque de personnel, ou d'expansion des déserts médicaux, le Plan « Ma Santé 2022 » était particulièrement attendu. Ce plan entendait proposer « une transformation en profondeur » du système de santé, « répondre aux attentes des patient.e.s » et au « mécontentement des professionnel.le.s de santé ». Pourtant, loin des déclarations spectaculaires, la réalité est toute autre et ne va vraiment pas dans le sens d'une amélioration de la situation. **Bien au contraire : c'est l'annonce d'une nouvelle dégradation de l'offre de soins.**

Accélération des regroupements, des fusions, des fermetures de services et d'hôpitaux au travers des GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) et des CPTS, **c'est l'aggravation de la situation des hôpitaux.**

Création de 1000 Communautés Professionnelles de Territoire de Santé (CPTS) d'ici 2022. Objectif : éviter l'hospitalisation. **Les budgets des hôpitaux seront-ils à nouveau réduits pour financer les CPTS ?**

Le label "Hôpitaux de proximité" : des hôpitaux sans service d'urgence, ni de chirurgie, ni maternité.

Création de 400 postes de médecins généralistes à exercice partagé ville/hôpital vise à « pallier les situations les plus graves ». **De qui se moque-t-on ?**



Malgré les déclarations de bonnes intentions, le PLFSS 2019 éclaire sur la réelle volonté du gouvernement pour qui la structuration de l'offre de soins et le tout ambulatoire sont au service d'une politique d'économie de près d'un milliard d'euros pour les hôpitaux publics en 2019. L'ONDAM à 2,5% est toujours bien trop faible. Le fonctionnement normal des établissements publics nécessiterait une hausse minimum de 5%.

**Mr Macron et Mme Buzyn ont organisé une pénurie brutale des moyens, qui leur permet aujourd'hui d'accélérer la destruction des hôpitaux et de notre système de santé.**

**1** Le renforcement des GHT passera notamment par la gestion des ressources humaines médicales et la généralisation des CME au périmètre du GHT. Il est aussi prévu de créer un droit d'option pour de nouveaux modes de gouvernance et pour une simplification des procédures de fusion. Enfin le ministère encourage les synergies entre hôpitaux et établissements privés au sein des GHT.

**2** Le ministère estime que les activités techniques, « notamment chirurgicales, sont dispersées dans un nombre encore trop important d'établissements » et appelle les établissements de santé à « repenser leurs missions de proximité » (Révision des activités hospitalières en 2020).

Il annonce ainsi la création d'un statut spécifique « Hôpitaux de Proximité » dès 2020. Dans ces 500 à 600 hôpitaux prévus à terme, les activités d'urgences, de maternité, de chirurgie, de réanimation, d'imagerie et de biologie (hors plateaux techniques ouverts exclusivement au secteur libéral) seront exclues.

**Ce sont précisément les pires mesures que nous connaissons aujourd'hui contre les hôpitaux de proximité. Ce qui se passe à Vierzon, au Blanc, à Saint-Calais, à Langon... en sont les premiers exemples.**

**3** Les CPTS visent à coordonner les soins de proximité, c'est-à-dire à coordonner les professionnels sans distinction, qu'ils travaillent à la ville, dans le médicosocial ou qu'ils soient hospitaliers.

Une coordination qui se fera par la contrainte financière s'il le faut : « certains éléments de rémunérations seront réservés à ceux qui s'inscrivent dans ce nouveau modèle ».

Le ministère indique que « tous les acteurs doivent rassembler leurs compétences, leurs moyens et leur énergie ».

L'une des missions des CPTS sera d'éviter que les patients n'arrivent ou ne restent à l'hôpital : gestion des soins dit « non programmés » (les urgences), recherche de lits d'aval hors de l'établissement, équipe mobile gériatrique pour repousser les hospitalisations des personnes âgées... Tout sauf maintenir les services hospitaliers (gériatrie...) et rouvrir les lits nécessaires.

Des représentants des CPTS (libéraux) intégreront les CME (Commission Médicale d'Établissement) et Conseils de Surveillance.

Mme Buzyn veut aller vite. Il est prévu que « la stratégie nationale de déploiement des CPTS soit arrêtée d'ici fin 2018 ».

**4** On manque de médecins partout. Et les conditions de travail sont tellement dégradées que les hôpitaux n'arrivent pas à recruter sur les postes vacants. **Que fait le ministère pour améliorer les conditions de travail à l'hôpital ?** Cette annonce n'y changera rien, bien au contraire : c'est cette même pénurie qui est utilisée par les ARS pour fermer des services entiers sous prétexte de sécurité, imposant une surcharge de travail aux services voisins (suroccupations, lits dans les couloirs...).



La situation est particulièrement criante dans les hôpitaux psychiatriques comme les revendications des grévistes l'ont rappelée ces derniers mois (Le Rouvray, Le Havre, Pinel...). **L'annonce ne tient pas compte des besoins de créations d'emplois pour les personnels paramédicaux, techniques, administratifs... Le gouvernement est sur la perspective de supprimer des dizaines de milliers de fonctionnaires.**

## ? DES CRAINTES PERSISTENT AUTOUR DE NOMBREUSES MESURES FLOUES

? **L'assouplissement de la T2A** par la mise en place de forfaits universels pour les maladies chroniques a pour objectif explicite de limiter les actes estimés « redondants » ou les « pratiques non pertinentes ». Un dispositif qui diminuera de facto le financement des hôpitaux. **Qui estimera qu'un acte est nécessaire ou non ? Quelles seront les modalités de financement des établissements quand le forfait inclura par la suite la prise en charge en ville ?**

**La suppression du numerus clausus** dès la rentrée 2020 n'apporte aucune certitude en terme de médecins formés. Sera-t-il remplacé par ParcoursSup, c'est-à-dire par une sélection avant même l'entrée à l'université comme ce sera le cas dès 2019 pour l'accès aux IFSI ?



**MAINTIEN DES SERVICES ET DES LITS, ARRÊT DES GHT, NON AU CPTS**

**FACE AU PLAN MA SANTÉ 2022  
QUI CASSE L'HÔPITAL,**

**VOTEZ CGT LE 6 DECEMBRE 2018**

